



**COMMUNE D'ANGEOT**



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU  
JEUDI 28 MARS 2024**

Membres en exercice : 9

Présents : 6

Votants : 8

✓ Par suite d'une convocation en date du 21 mars 2024, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le jeudi 28 mars 2024, à 20 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.

✓ Étaient présents : Gilles CORTINOVIS - Anne DUPUIS - Bernadette MARTINATO - Stéphane NAEGEL - Michel NARDIN - Céline OPPENDINGER.

✓ Étaient absents et ayant donné procuration : Pauline DONNA à Michel NARDIN et Thierry LOUVET à Bernadette MARTINATO.

✓ Était excusé : Éric PERIAT.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Madame Anne DUPUIS est désignée pour remplir cette fonction.

**DÉLIBÉRATION N° 2024 - 15**  
**DEMANDE SUBVENTION GBCA**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de déplacer le défibrillateur. Il est actuellement à l'intérieur de la salle communale et il est proposé de l'installer à l'extérieur afin qu'il soit accessible à tout moment et par tous.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de prévoir les travaux électriques nécessaires et d'acquérir les équipements spécifiques
- d'autoriser Mr le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Grand Belfort
- d'inscrire les montants nécessaires au budget primitif 2024
- d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.  
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 29 mars 2024, et de la publication le 29 mars 2024.



Le Maire,  
**Michel NARDIN**